

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION HYDROÉLECTRIQUE HAUTE-DORDOGNE

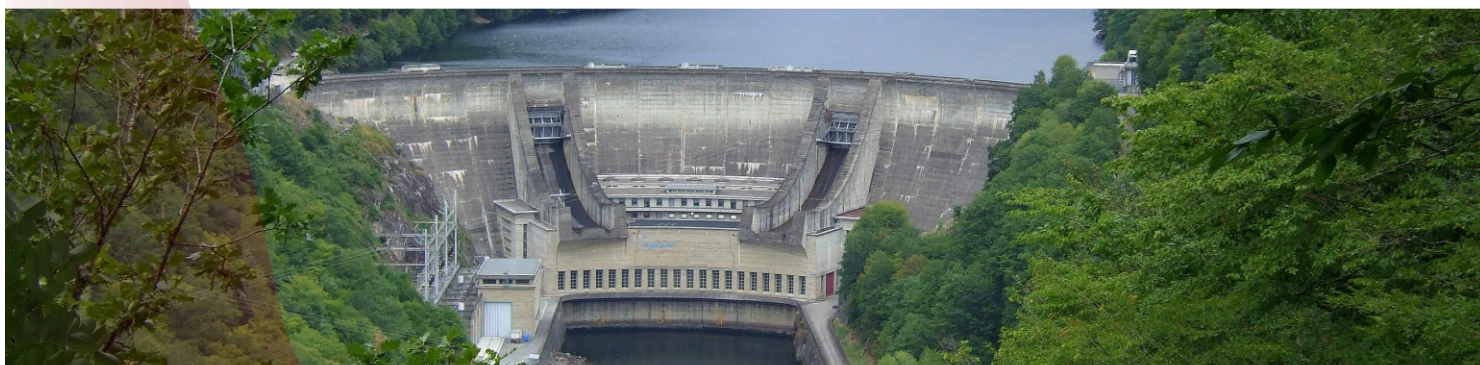
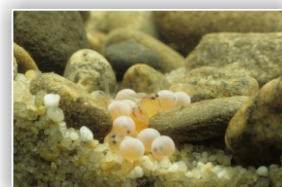
Attentes et propositions pour concilier production hydroélectrique, autres usages de l'eau et préservation des milieux aquatiques sur le bassin de la Dordogne

Le gouvernement français a décidé de mettre en concurrence la concession qui regroupe les principaux barrages hydroélectriques de la Haute-Dordogne. À cette occasion, de nouveaux ouvrages pourraient être décidés et les modalités de gestion des barrages existants renégociées.

Il s'agit d'une étape décisive pour le bassin de la Dordogne car ces imposants aménagements hydroélectriques et leur gestion ont un impact fort sur l'écologie de la Dordogne et de ses affluents, sur les usages et, in fine, sur le tourisme et le développement de notre territoire.

À titre d'illustration, les éclusées, ces lâchers d'eau brusques et fréquents réalisés à partir des barrages, provoquent encore aujourd'hui des perturbations importantes le long de la rivière Dordogne en particulier sur la faune piscicole (mortalités et mise à sec de frayères), sur la morphologie de la rivière et elles suscitent de vives contestations de la part de pêcheurs ou loueurs de canoë-kayak.

A l'occasion du renouvellement de la concession hydroélectrique de la Haute Dordogne, l'État a ouvert une phase d'écoute des attentes des acteurs de l'eau, sur le périmètre où se font ressentir les effets des barrages qui s'étend du Puy de Dôme à la Gironde. Un questionnaire est disponible sur le site de la DREAL Limousin www.limousin.developpement-durable.gouv.fr, à partir duquel chacun peut faire part de ses remarques et attentes.



L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne, EPIDOR, tirant profit des nombreuses études, concertations et suivis, menés ces 20 dernières années, a réalisé un bilan et formulé une proposition travaillée avec de nombreuses parties prenantes : élus, Association de Valorisation et d'Aménagement de la Rivière Dordogne (AVARD), experts, loueurs de canoë-kayak, pêcheurs, associations environnementales...



Bassin de la Dordogne et localisation des ouvrages en renouvellement

Cette proposition s'articule autour de 9 axes.



EPIDOR

Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Août 2011

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION HYDROÉLECTRIQUE HAUTE-DORDOGNE

Attentes et propositions pour concilier production hydroélectrique, autres usages de l'eau et préservation des milieux aquatiques sur le bassin de la Dordogne

Cesser les éclusées et retrouver des débits plus naturels sur la rivière Dordogne

- Cesser les éclusées à l'aval d'Argentat
- Désartificialiser le régime des débits en aval d'Argentat, en se rapprochant des variations climatiques naturelles

Créer un fonds de compensation au bénéfice de l'environnement du bassin de la Dordogne

- Créer un fonds pour financer des actions de compensation environnementale à l'échelle du bassin de la Dordogne

Conserver un débit garanti et réserver une tranche d'eau pour gérer les événements exceptionnels

- Maintenir un débit garanti supérieur ou égal à 10 m³/s à Argentat
- Réserver une tranche d'eau à partir des barrages pour gérer les événements exceptionnels

Décider le projet « Redenat » en toute connaissance de cause

- Analyser les impacts potentiels d'un tel projet afin de décider en toute connaissance de cause et accompagner cet aménagement de mesures compensatoires proportionnées aux incidences, bénéficiant à l'ensemble du bassin

Restaurer et préserver des milieux et des sites patrimoniaux dans le périmètre de la concession

- Restaurer la Maronne aval
- Préserver les milieux et les activités développées sur les retenues
- Restaurer l'écologie des tronçons court-circuités
- Restaurer le Chavanon
- Restaurer la dynamique naturelle et la qualité du lac de la Crégut
- Préserver les derniers affluents encore peu impactés (Chavanon-Clidane, Luzège-Vianon, Maronne amont, Santoire...)

Réduire au quotidien l'incidence des aménagements sur les milieux, les populations et les usages

- Lutter contre l'eutrophisation des retenues et les pollutions
- Réduire la nuisance des vidanges
- Engager une démarche de « qualité » pour l'entretien des aménagements, à des fins de sécurité et de prise en compte environnementale
- Prendre en compte le risque d'inondation jusqu'à l'aval de l'axe Dordogne
- Maintenir localement et développer les métiers inféodés à l'environnement, à la sécurité et aux relations avec les parties prenantes

Un concessionnaire acteur du territoire

- Accompagner les projets de développement valorisant les gorges et la vallée de la Dordogne

Développer une communication auprès des acteurs et riverains du bassin

- Développer une mémoire du risque inondation
- Améliorer la communication sur la sécurité des barrages
- Informer les usagers de la gestion des barrages

Conserver une capacité d'adaptation et d'évolution

- Garantir des règles de gestion évolutives des barrages en fonction des attentes sociétales, des nouvelles connaissances et du climat

Davantage d'éléments et un rapport concernant le renouvellement de la concession sont disponibles sur le site d'EPIDOR :

www.eptb-dordogne.fr



EPIDOR

Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Août 2011